



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers le 25 mai 2022

Sécheresse : Nouvelles mesures de restriction ou de suspension des prélèvements d'eau en rivière ou en nappe souterraine pour tous les usages publics ou privés dans le département de la Vienne.

Ces nouvelles mesures concernent les bassins suivants :

- le bassin de la Dive du Nord (**Niveau de Crise** pour l'indicateur de Pouançay, **niveau Alerte** pour l'indicateur de Cuhon1)
- le bassin du Clain (**Niveau de Crise** pour le secteur de La Cagnoche)
- le bassin de la Gartempe et de l'Anglin (**Niveau Alerte** pour l'indicateur de Montmorillon et **niveau Vigilance** pour l'indicateur de Vicq)
- le bassin de la Creuse (**Niveau de Crise** pour tous les affluents de la Creuse)

Ces nouvelles mesures concernent tous les usages à partir de tous les prélèvements d'eau par pompage dans une rivière, dans un forage, dans un puits, ou dans un plan d'eau connecté. (Les prélèvements sur le réseau d'eau potable ne sont pas concernés par ces mesures).

Monsieur le Préfet a signé le 24 mai 2022 quatre arrêtés préfectoraux en ce sens.

Les dispositions de ces arrêtés sont applicables :

- **à partir du jeudi 26 mai à 8h** pour les mesures de crise,
- **à partir du lundi 30 mai 2022 à 8h** pour les mesures d'alerte et de vigilance

Vous retrouverez le détail des mesures par secteur et par usage dans les arrêtés publiés à l'adresse suivante :

<https://www.vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-milieus-aquatiques/Gestion-quantitative-de-la-ressource-en-eau/Des-mesures-de-limitation-ou-suspension-temporaire>

Vous pouvez également consulter le détail de ces mesures sous Propluvia à l'adresse suivante : <https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviapublic/>

Contact presse

Cabinet du préfet

**Bureau de la communication
interministérielle**

Mél pref-communication@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers